

AFFAIRE :

DIRE

L'an deux mille vingt-six et le _____,

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Villefranche-sur-Saône
et par-devant nous, Greffier,

FVL AVOCAT

Maitre Catherine FRECAUT

Avocat au barreau de Villefranche-sur-Saône

15 rue de Villars

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Poursuivant la présente vente ;

LAQUELLE A DIT QUE :

Pour compléter le Cahier des Conditions de Vente, il est ci-après donné copie de :

- Modificatif état descriptif de division

Et Maître FRECAUT, Avocat, a signé avec Nous, Greffier, sous toutes réserves.

FACE ANNULEE

25/06/2007

Modificatif RC-EDD COTE PALAIS COTE PALAIS

PG/ BQ/

102279 01

 **COPIE**

102279 01 - PG/BQ
L'AN DEUX MILLE SEPT,
Le VINGT CINQ JUIN

A VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône), 14, place Humbert III, au siège de l'Office Notarial, ci-après nommé, pour la SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA, Et à VILLEFRANCHE SUR SAONE, 573 rue François Giraud, au siège du syndic LAMY-GESTRIM pour Monsieur JULIEN.

Maître Philippe GROSJEAN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Patrick RENOUD - Philippe GROSJEAN - Christophe HYVERNAT, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône), 14, place Humbert III,

A reçu le présent acte authentique contenant :

MODIFICATIF DU
REGLEMENT DE COPROPRIETE - ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
de l'ensemble immobilier dénommé « COTÉ PALAIS»

A LA REQUETE DE :

1°) La Société dénommée SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA, Société Civile Immobilière au capital de 1.000 € EUR, dont le siège est à LYON (69003), 59 boulevard Vivier Merle, identifiée au SIREN sous le numéro 478 979 545 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON.

Représentée par la société dénommée « LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS SA », société anonyme dont le siège social est à PARIS (15^{ème}), Tour Montparnasse, 33 avenue du Maine, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, avec faculté de substitution, tant en sa qualité de gérante statutaire qu'en vertu des statuts de la SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA,

Ladite société « LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS SA » elle-même représentée par Monsieur Guy WELSCH, domicilié à PARIS (15^{ème}), Tour Montparnasse, 33 avenue du Maine, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa qualité de Directeur Général, fonction à laquelle il a été nommé par le Conseil d'Administration du 27 Juin 2003,

Monsieur WELSCH lui-même représenté par Monsieur Maxence BARATIER, Responsable de programmes, en vertu d'une procuration sous seing privé en date à PARIS du 21 Juin 2007, qui demeure ci-après annexée aux présentes.

2°) Monsieur JULIEN de la société LAMY-GESTRIM, sise à VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône), 573 rue François Giraud, syndic, représentant le syndicat des copropriétaires de la copropriété dénommée "COTÉ PALAIS", édifiée sur une parcelle de terrain située à VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône), 243 et 259 rue Charles Germain, ci-après plus amplement désignée.

Agissant en vertu de pouvoirs qui lui ont été spécialement conférés aux termes de deux assemblées générales des copropriétaires concernés en date du 26 Mars 2007, dont le procès-verbal certifié conforme à l'original par le syndic demeure annexé aux présentes après mention.

LESQUELS, préalablement à l'acte modificatif objet des présentes, exposent ce qui suit :

EXPOSE

I - PROPRIETE DE LA SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA

La SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA, requérante, a acquis, savoir :

Sur le territoire de la **Commune de VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône)**, un tènement immobilier sis sur le territoire de ladite commune 320, Boulevard Gambetta et se situant à l'angle dudit Boulevard et de la rue Charles Germain, comprenant :

- un premier bâtiment élevé sur rez-de-chaussée de deux étages, à usage de bureaux,
- un second bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, à usage de bureaux.

Le tout figurant au cadastre de ladite commune section AK n° 28, « 237 rue Charles Germain », pour une superficie de 10a 68ca.

Effet relatif

Acquisition suivant acte reçu par Maître Philippe GROSJEAN, notaire soussigné, le 2 Août 2005, dont une expédition est actuellement en cours de publication au bureau des hypothèques de VILLEFRANCHE SUR SAONE.

Origine de propriété :

Ladite parcelle appartient à la SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA par suite de l'acquisition qu'elle en a faite, de :

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Villefranche-sur-Saône, créée par l'arrêté du 11 Février 1946, dont le siège social est à VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône), 137 Boulevard Gambetta

Aux termes d'un acte reçu par Maître GROSJEAN, notaire soussigné, le 2 Août 2005,

Moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.

Audit acte, les parties ont fait les déclarations d'usage, et notamment le vendeur a déclaré que le bien vendu était libre de toute inscription.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de VILLEFRANCHE SUR SAONE le 19 octobre 2005, volume 2005P n°6410, suivie d'une attestation rectificative en date du 22 décembre 2005 publiée audit bureau le 30 décembre 2005, volume 2005P n°8106.

ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE

Ledit bien immobilier appartient à la CPAM pour lui avoir été adjugé sous le nom de Maître André DUBOIS, avocat au Barreau de VILLEFRANCHE SUR SAONE, qui lui en a passé déclaration immédiatement, aux termes d'un jugement de l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de VILLEFRANCHE SUR SAONE en date du 17 Juin 1981.

Cette adjudication a eu lieu en exécution :

- d'un jugement rendu le 23 Novembre 1978 par le Tribunal de Commerce de Villefranche prononçant la liquidation des biens des sociétés : SARL ANCIENS ETABLISSEMENTS BALLOFFET, SARL BELUX CONFECTION et SARL MAC SCHUSS,

- d'une ordonnance rendue le 6 Novembre 1980 par Monsieur Francis THIVOLLE, juge commissaire à la liquidation des biens, publiée au bureau des hypothèques de VILLEFRANCHE SUR SAONE le 16 Décembre 1990, volume 12 n° 83.

Ledit bien formant le lot unique du cahier des charges déposé le 23 Janvier 1981 et adjugé pour le prix principal de 520 000 Francs suivant jugement de l'audience des criées et saisies immobilières de ce tribunal en date du 89 Avril 1981, à Maître Pierre LAVIROTTE, avocat, qui en a passé déclaration d'adjudicataire le 9 Avril 1981, au profit de la Société Moderne pour les Commerces et les Immeubles (SMCI).

- d'une déclaration de surenchère du dixième formée par la CPAM suivant acte déposé au greffe en date du 17 Avril 1981,

- d'un jugement rendu le 17 Juin 1981, susvisé, validant la surenchère du dixième formée par la CPAM.

L'adjudication sur surenchère a eu lieu après accomplissement des formalités prescrites par la loi et la CPAM a été proclamé adjudicataire de l'immeuble dont s'agit, moyennant outre la charge des frais d'un montant de 10 218,08 Francs, le prix principal de 575 000 Francs.

La copie exécutoire du jugement d'adjudication et du cahier des charges a été publiée au bureau des hypothèques de VILLEFRANCHE SUR SAONE le 21 Juillet 1981, volume 3980 n° 28.

Origine de propriété antérieure : Ledit bien a été apporté en nature par Madame Veuve BALLOFFET née FEDRY, Monsieur Jean Pierre BALLOFFET, Monsieur Paul BALLOFFET et Madame Marie BERTRAND née BALLOFFET, à la société dénommée « ANCIENS ETABLISSEMENTS LOUIS BALLOFFET » lors de création, aux termes d'un acte reçu par Maître Paul MAINGUET, notaire à SAINT GEORGES DE RENEINS (Rhône), le 20 Juillet 1933, transcrit au bureau des hypothèques de VILLEFRANCHE SUR SAONE le 4 Septembre 1933, volume 1061 n° 466/12.

Origine de propriété encore plus antérieure :

Originellement, ledit bien immobilier dépendait de la communauté de biens existant entre Monsieur Louis Marie BALLOFFET et Madame Joséphine Pierrette FEDRY, par suite de l'acquisition que Monsieur BALLOFFET en avait faite en ce qui concerne le terrain et partie des constructions des époux PRUNEVILLE-FITY, demeurant à MONTRUEIL SOUS BOIS, suivant acte reçu par Maître ASSADA, notaire à VILLEFRANCHE SUR SAONE, le 21 Mars 1924, moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.

Une expédition dudit acte a été transcrite au bureau des hypothèques de VILLEFRANCHE SUR SAONE le 11 Avril 1924, volume 117 n° 33.

Décès de Monsieur Louis Marie BALLOFFET : Monsieur Louis Marie BALLOFFET en son vivant négociant, demeurant à VILLEFRANCHE SUR SAONE, 17 boulevard Gambetta, est décédé en son domicile le 28 Novembre 1930, époux de Madame Joséphine Pierrette FEDRY, laissant :

- son épouse survivante, Madame FEDRY,

Commune en biens acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître BESSON, notaire à VILLEFRANCHE SUR SAONE, le 7 Juillet 1888, et légataire d'un quart en pleine propriété et d'un quart en usufruit des biens composant sa succession, en vertu de son testament fait en la forme olographe à VILLEFRANCHE le 26 Mai 1915, déposé aux minutes de Maître BESSON, notaire susnommé, le 5 Décembre 1930,

- et pour seuls héritiers de droit, ses trois enfants nés de son mariage, Madame BERTRAND, Monsieur Jean-Pierre BALLOFFET et Monsieur Paul BALLOFFET, susnommés.

Aux termes d'un acte reçu Maître MAINGUET, notaire susnommé, le 20 Juillet 1933, Madame BALLOFFET a déclaré exclure des biens sur lesquels portait son droit d'usufruit du quart l'immeuble dont s'agit.

II - REGLEMENT DE COPROPRIETE - ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Aux termes d'un acte reçu par Maître GROSJEAN, notaire soussigné, le 8 décembre 2005, dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques de VILLEFRANCHE SUR SAONE le 18 Janvier 2006, volume 2006P n° 395,

Il a été établi à la requête de la SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA un ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION et REGLEMENT DE COPROPRIETE portant sur le tènement immobilier susvisé cadastré section AK n° 28 pour 10a 68ca et dont la désignation est ci-après rappelée.

"DESIGNATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Commune de VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône),

Dans un ensemble immobilier en copropriété, dénommé « COTÉ PALAIS », en cours d'édification sur une parcelle de terrain située sur le territoire de ladite commune 243 et 259 rue Charles Germain, et figurant au cadastre de ladite commune section AK n° 28, « 237 rue Charles Germain », pour une superficie de 10a 68ca.

Cet ensemble immobilier devra comprendre après son achèvement :

** deux bâtiments principaux attenants à usage d'habitation, savoir :*

- un bâtiment A sis 259 rue Charles Germain, composé de rez-de-chaussée et six étages,

- un bâtiment B sis 243 rue Charles Germain, composé de rez-de-chaussée et cinq étages,

** un bâtiment C correspondant aux niveaux - 1 et - 2 de l'ensemble immobilier,*

** espaces verts à l'intérieur de l'assiette de l'ensemble immobilier à usage d'espace vert commun. "*

Aux termes dudit acte, ont été créés cent quarante deux lots ci-après intégralement rappelés.

« DIVISION EN LOTS

L'immeuble ci-dessus désigné est divisé en 142 lots numérotés de 1 à 142 inclus.

Etant ici précisé que le nombre de locaux prévu à l'état descriptif de division pourra être modifié sous réserve de toutes autorisations administratives ou permis de construire modificatif, notamment par la réunion de lots verticalement ou horizontalement, subdivision ou changement d'affectation ; l'état descriptif de division ci-après dressé pour les besoins de la publicité foncière n'imposant aucune contrainte de destination.

DESCRIPTION DES LOTS

*** DANS LE BATIMENT « A »**

LOT NUMERO UN (1) : *au rez-de-chaussée, un appartement de type T1bis portant le n° 101 au plan, d'une superficie de 42,40 m², comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.*

Avec la jouissance exclusive d'un jardin privatif d'une superficie d'environ 16,65 m².

Et les 120/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DEUX (2) : au rez-de-chaussée, un appartement de type T4 portant le n° 102 au plan, d'une superficie de 93,45 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un premier jardin privatif d'une superficie d'environ 36,00 m² et d'un second jardin privatif d'une superficie d'environ 29,25 m².

Et les 272/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TROIS (3) : au rez-de-chaussée, un appartement de type T3 portant le n° 103 au plan, d'une superficie de 61,00 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin privatif d'une superficie d'environ 48,00 m².

Et les 179/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE (4) : au rez-de-chaussée, un appartement de type T3 portant le n° 104 au plan, d'une superficie de 59,90 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin privatif d'une superficie d'environ 30,00 m².

Et les 171/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQ (5) : au 1^{er} étage, un appartement de type T1bis portant le n° 111 au plan, d'une superficie de 38,90 m², comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 4,48 m².

Et les 108/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SIX (6) : au 1^{er} étage, un appartement de type T4 portant le n° 112 au plan, d'une superficie de 93,45 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 3,89 m² et d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 8,79 m².

Et les 263/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SEPT (7) : au 1^{er} étage, un appartement de type T3 portant le n° 113 au plan, d'une superficie de 61,89 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,77 m².

Et les 173/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO HUIT (8) : au 1^{er} étage, un appartement de type T3 portant le n° 114 au plan, d'une superficie de 60,40 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,87 m².

Et les 169/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO NEUF (9) : au 1^{er} étage, un appartement de type T3 portant le n° 115 au plan, d'une superficie de 61,13 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 6,33 m²,

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DIX (10) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T1bis portant le n° 121 au plan, d'une superficie de 38,90 m2, comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 4,48 m2,
Et les 108/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO ONZE (11) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 122 au plan, d'une superficie de 94,63 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 3,89 m2 et d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 8,79 m2.

Et les 267/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DOUZE (12) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 123 au plan, d'une superficie de 61,89 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,77 m2.

Et les 173/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TREIZE (13) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 124 au plan, d'une superficie de 60,43 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,87 m2.

Et les 169/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATORZE (14) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 125 au plan, d'une superficie de 61,13 m2, comprenant : séjour-cuisine, rangement, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 6,33 m2.

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUINZE (15) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T1bis portant le n° 131 au plan, d'une superficie de 38,90 m2, comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 4,48 m2.

Et les 108/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SEIZE (16) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 132 au plan, d'une superficie de 94,63 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 3,89 m2 et d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 8,79 m2.

Et les 267/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DIX SEPT (17) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 133 au plan, d'une superficie de 61,89 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle des bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,77 m2.

Et les 173/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DIX HUIT (18) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 134 au plan, d'une superficie de 60,43 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,87 m2.

Et les 169/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DIX NEUF (19) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 135 au plan, d'une superficie de 61,13 m2, comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 6,33 m2.

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT (20) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T1bis portant le n° 141 au plan, d'une superficie de 38,90 m2, comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 4,48 m2.

Et les 108/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT ET UN (21) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 142 au plan, d'une superficie de 94,63 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 3,89 m2 et d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 8,79 m2.

Et les 267/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT DEUX (22) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 143 au plan, d'une superficie de 61,89 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,77 m2.

Et les 173/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT TROIS (23) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 144 au plan, d'une superficie de 60,43 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,87 m2.

Et les 169/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT QUATRE (24) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 145 au plan, d'une superficie de 61,13 m2, comprenant : séjour-cuisine, rangement, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 6,33 m2.

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT CINQ (25) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T1bis portant le n° 151 au plan, d'une superficie de 38,90 m2, comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 4,48 m2.

Et les 108/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT SIX (26) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T5 portant le n° 152 au plan, d'une superficie de 111,09 m2, comprenant : hall d'entrée,

séjour-cuisine, dégagement, quatre chambres dont l'une avec douche, salle de bains, deux WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 4,12 m2 et d'une terrasse d'une superficie d'environ 25,97 m2.

Et les 304/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT SEPT (27) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 153 au plan, d'une superficie de 85,92 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, une chambre avec rangement et salle de bains, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une terrasse d'une superficie d'environ 15,68 m2.

Et les 242/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT HUIT (28) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 154 au plan, d'une superficie de 61,13 m2, comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 6,33 m2.

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT NEUF (29) : au 6^{ème} étage, un appartement de type T6 portant le n° 161 au plan, d'une superficie de 127,31 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, quatre chambres dont une avec salle de bains et une autre avec dressing, salle de bains, deux WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première terrasse d'une superficie d'environ 11,56 m2 et d'une seconde terrasse d'une superficie de 46,96 m2.

Et les 378/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE (30) : au 6^{ème} étage, un appartement de type T2 portant le n° 162 au plan, d'une superficie de 49,47 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, une chambre, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une terrasse d'une superficie d'environ 36,83 m2.

Et les 157/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE ET UN (31) : au 6^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 163 au plan, d'une superficie de 65,23 m2, comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première terrasse d'une superficie d'environ 10,22 m2 et d'une seconde terrasse d'une superficie d'environ 32,16 m2.

Et les 184/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

*** DANS LE BATIMENT « B »**

LOT NUMERO TRENTE DEUX (32) : au rez-de-chaussée, un appartement de type T1bis portant le n° 201 au plan, d'une superficie de 38,43 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin privatif d'une superficie d'environ 28,65 m2.

Et les 112/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE TROIS (33) : au rez-de-chaussée, un appartement de type T3 portant le n° 202 au plan, d'une superficie de 67,30 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, rangement, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin privatif d'une superficie d'environ 18,43 m2,

Et les 188/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE QUATRE (34) : au 1^{er} étage, un appartement de type T3 portant le n° 211 au plan, d'une superficie de 63,25 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 9,06 m².

Et les 177/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE CINQ (35) : au 1^{er} étage, un appartement de type T3 portant le n° 212 au plan, d'une superficie de 59,66 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 4,30 m².

Et les 165/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE SIX (36) : au 1^{er} étage, un appartement de type T4 portant le n° 213 au plan, d'une superficie de 84,97 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première loggia d'une superficie d'environ 3,82 m² et d'une seconde loggia d'une superficie d'environ 8,36 m².

Et les 233/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE SEPT (37) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 221 au plan, d'une superficie de 63,25 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 9,06 m².

Et les 177/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE HUIT (38) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 222 au plan, d'une superficie de 59,66 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, rangement, salle de bains WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 4,30 m².

Et les 165/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE NEUF (39) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 223 au plan, d'une superficie de 86,11 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première loggia d'une superficie d'environ 3,82 m² et d'une seconde loggia d'une superficie d'environ 8,36 m².

Et les 236/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE (40) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 231 au plan, d'une superficie de 63,25 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 9,06 m².

Et les 177/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE ET UN (41) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 232 au plan, d'une superficie de 59,66 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 4,30 m².

Et les 165/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE DEUX (42) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 233 au plan, d'une superficie de 86,11 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine rangement, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première loggia d'une superficie d'environ 3,82 m² et d'une seconde loggia d'une superficie d'environ 8,36 m².

Et les 236/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE TROIS (43) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 241 au plan, d'une superficie de 63,25 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 9,06 m².

Et les 177/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE QUATRE (44) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 242 au plan, d'une superficie de 59,66 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 4,30 m².

Et les 165/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE CINQ (45) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 243 au plan, d'une superficie de 86,11 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, rangement, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première loggia d'une superficie d'environ 3,82 m² et d'une seconde loggia d'une superficie d'environ 8,36 m².

Et les 236/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE SIX (46) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T5 portant le n° 251 au plan, d'une superficie de 101,56 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres, salle de bains, douche, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une terrasse d'une superficie d'environ 10,98 m².

Et les 282/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE SEPT (47) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T5 portant le n° 252 au plan, d'une superficie de 101,46 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, un bureau, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une terrasse d'une superficie d'environ 11,83 m² et d'une loggia d'une superficie d'environ 8,40 m².

Et les 287/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

*** DANS LE BATIMENT « C » (Sous-sol)**

LOT NUMERO QUARANTE HUIT (48) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 301 au plan, d'une superficie d'environ 14,68 m²,

Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE NEUF (49) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 302 au plan, d'une superficie d'environ 14,11 m²,

Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE (50) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 303 au plan, d'une superficie d'environ 15,00 m²,

Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE ET UN (51) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 304 au plan, d'une superficie d'environ 15,60 m²,

Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE DEUX (52) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 305 au plan, d'une superficie d'environ 15,77 m²,

Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE TROIS (53) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 306 au plan, d'une superficie d'environ 14,87 m²,

Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE QUATRE (54) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 307 au plan, d'une superficie d'environ 49,92 m²,

Et les 54/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE CINQ (55) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 308 au plan, d'une superficie d'environ 13,91 m²,

Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE SIX (56) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 309 au plan, d'une superficie d'environ 13,82 m²,

Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE SEPT (57) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 310 au plan, d'une superficie d'environ 13,92 m²,

Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE HUIT (58) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 311 au plan, d'une superficie d'environ 13,67 m²,

Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE NEUF (59) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 312 au plan, d'une superficie d'environ 13,80 m²,

Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE (60) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 313 au plan, d'une superficie d'environ 13,58 m²,

Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE ET UN (61) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 314 au plan, d'une superficie d'environ 13,39 m²,

Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DEUX (62) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 315 au plan, d'une superficie d'environ 13,62 m²,

Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE TROIS (63) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 316 au plan, d'une superficie d'environ 13,32 m²,

Et les 14/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE QUATRE (64) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 317 au plan, d'une superficie d'environ 13,72 m²,

Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE CINQ (65) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 318 au plan, d'une superficie d'environ 26,90 m²,

Et les 29/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE SIX (66) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 319 au plan, d'une superficie d'environ 25,31 m²,
Et les 28/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE SEPT (67) : au sous-sol - 1, un garage « handicap » portant le n° 320 au plan, d'une superficie d'environ 18,98 m²,
Et les 21/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE HUIT (68) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 321 au plan, d'une superficie d'environ 15,15 m²,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE NEUF (69) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 322 au plan, d'une superficie d'environ 13,86 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DIX (70) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 323 au plan, d'une superficie d'environ 13,71 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE ET ONZE (71) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 401 au plan, d'une superficie d'environ 4,61 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DOUZE (72) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 402 au plan, d'une superficie d'environ 2,56 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE TREIZE (73) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 403 au plan, d'une superficie d'environ 2,66 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE QUATORZE (74) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 404 au plan, d'une superficie d'environ 3,35 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE QUINZE (75) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 405 au plan, d'une superficie d'environ 2,26 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE SEIZE (76) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 406 au plan, d'une superficie d'environ 2,61 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DIX SEPT (77) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 407 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DIX HUIT (78) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 408 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DIX NEUF (79) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 409 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT (80) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 410 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT UN (81) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 411 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DEUX (82) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 412 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT TROIS (83) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 413 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT QUATRE (84) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 414 au plan, d'une superficie d'environ 2,99 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT CINQ (85) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 415 au plan, d'une superficie d'environ 3,60 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT SIX (86) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 416 au plan, d'une superficie d'environ 5,59 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT SEPT (87) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 417 au plan, d'une superficie d'environ 4,25 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT HUIT (88) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 418 au plan, d'une superficie d'environ 4,25 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT NEUF (89) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 419 au plan, d'une superficie d'environ 4,98 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX (90) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 420 au plan, d'une superficie d'environ 6,90 m²,
Et les 3/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT ONZE (91) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 421 au plan, d'une superficie d'environ 3,09 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DOUZE (92) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 422 au plan, d'une superficie d'environ 3,08 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT TREIZE (93) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 423 au plan, d'une superficie d'environ 3,03 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT QUATORZE (94) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 424 au plan, d'une superficie d'environ 3,03 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT QUINZE (95) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 425 au plan, d'une superficie d'environ 3,03 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT SEIZE (96) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 324 au plan, d'une superficie d'environ 14,68 m²,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX SEPT (97) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 325 au plan, d'une superficie d'environ 14,11 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX HUIT (98) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 326 au plan, d'une superficie d'environ 15,00 m²,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX NEUF (99) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 327 au plan, d'une superficie d'environ 15,64 m²,
Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT (100) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 328 au plan, d'une superficie d'environ 15,63 m²,
Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT UN (101) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 329 au plan, d'une superficie d'environ 15,02 m²,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DEUX (102) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 330 au plan, d'une superficie d'environ 49,92 m²,
Et les 54/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TROIS (103) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 331 au plan, d'une superficie d'environ 13,91 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUATRE (104) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 332 au plan, d'une superficie d'environ 13,82 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT CINQ (105) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 333 au plan, d'une superficie d'environ 13,92 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT SIX (106) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 334 au plan, d'une superficie d'environ 13,64 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT SEPT (107) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 335 au plan, d'une superficie d'environ 13,80 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT HUIT (108) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 336 au plan, d'une superficie d'environ 13,58 m2,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT NEUF (109) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 337 au plan, d'une superficie d'environ 13,40 m2,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DIX (110) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 338 au plan, d'une superficie d'environ 13,63 m2,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT ONZE (111) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 339 au plan, d'une superficie d'environ 13,32 m2,
Et les 14/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DOUZE (112) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 340 au plan, d'une superficie d'environ 13,74 m2,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TREIZE (113) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 341 au plan, d'une superficie d'environ 48,89 m2,
Et les 53/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUATORZE (114) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 342 au plan, d'une superficie d'environ 26,97 m2,
Et les 29/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUINZE (115) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 343 au plan, d'une superficie d'environ 25,31 m2,
Et les 28/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT SEIZE (116) : au sous-sol - 2, un garage « handicapé » portant le n° 344 au plan, d'une superficie d'environ 18,98 m2,
Et les 21/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DIX SEPT (117) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 345 au plan, d'une superficie d'environ 15,19 m2,
Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DIX HUIT (118) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 346 au plan, d'une superficie d'environ 15,64 m2,
Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DIX NEUF (119) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 347 au plan, d'une superficie d'environ 14,42 m2,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT (120) : au sous-sol - 2, un garage « handicapé » portant le n° 348 au plan, d'une superficie d'environ 19,29 m2,
Et les 21/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT ET UN (121) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 426 au plan, d'une superficie d'environ 4,61 m2,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT DEUX (122) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 427 au plan, d'une superficie d'environ 5,25 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT TROIS (123) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 428 au plan, d'une superficie d'environ 2,66 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT QUATRE (124) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 429 au plan, d'une superficie d'environ 6,13 m²,
Et les 3/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT CINQ (125) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 430 au plan, d'une superficie d'environ 2,55 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT SIX (126) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 431 au plan, d'une superficie d'environ 2,67 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT SEPT (127) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 432 au plan, d'une superficie d'environ 3,27 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT HUIT (128) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 433 au plan, d'une superficie d'environ 3,36 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT NEUF (129) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 434 au plan, d'une superficie d'environ 3,36 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE (130) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 435 au plan, d'une superficie d'environ 3,36 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE ET UN (131) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 436 au plan, d'une superficie d'environ 3,36 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE DEUX (132) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 437 au plan, d'une superficie d'environ 3,36 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE TROIS (133) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 438 au plan, d'une superficie d'environ 3,59 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE QUATRE (134) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 439 au plan, d'une superficie d'environ 5,78 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE CINQ (135) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 440 au plan, d'une superficie d'environ 4,25 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE SIX (136) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 441 au plan, d'une superficie d'environ 4,25 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE SEPT (137) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 442 au plan, d'une superficie d'environ 4,98 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE HUIT (138) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 443 au plan, d'une superficie d'environ 6,90 m²,
Et les 3/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE NEUF (139) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 444 au plan, d'une superficie d'environ 4,14 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUARANTE (140) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 445 au plan, d'une superficie d'environ 3,79 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUARANTE ET UN (141) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 446 au plan, d'une superficie d'environ 3,79 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUARANTE DEUX (142) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 447 au plan, d'une superficie d'environ 3,63 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier. »

TABLEAU RECAPITULATIF

L'état descriptif de division est résumé dans le tableau récapitulatif qui est demeuré ci-joint et annexé après mention, conformément à l'article 71 du décret n. 55-1350 du 14 octobre 1955, modifié par décret n. 59-90 du 7 janvier 1959.

N° lot de copropriété	N° d'appartement, de cave ou de garage	Bâtiment	Niveau	Nature du lot	Quote-part des parties communes générales
1	101	A	Rdc	Appartement T1bis	120
2	102	A	Rdc	Appartement T4	272
3	103	A	Rdc	Appartement T3	179
4	104	A	Rdc	Appartement T3	171
5	111	A	1^{er}	Appartement T1bis	108
6	112	A	1^{er}	Appartement T4	263
7	113	A	1^{er}	Appartement T3	173
8	114	A	1^{er}	Appartement T3	169
9	115	A	1^{er}	Appartement T3	170
10	121	A	2^{ème}	Appartement T1bis	108
11	122	A	2^{ème}	Appartement T4	267
12	123	A	2^{ème}	Appartement T3	173
13	124	A	2^{ème}	Appartement T3	169
14	125	A	2^{ème}	Appartement T3	170

15	131	A	3 ^{ème}	Appartement T1bis	108
16	132	A	3 ^{ème}	Appartement T4	267
17	133	A	3 ^{ème}	Appartement T3	173
18	134	A	3 ^{ème}	Appartement T3	169
19	135	A	3 ^{ème}	Appartement T3	170
20	141	A	4 ^{ème}	Appartement T1bis	108
21	142	A	4 ^{ème}	Appartement T4	267
22	143	A	4 ^{ème}	Appartement T3	173
23	144	A	4 ^{ème}	Appartement T3	169
24	145	A	4 ^{ème}	Appartement T3	170
25	151	A	5 ^{ème}	Appartement T1bis	108
26	152	A	5 ^{ème}	Appartement T5	304
27	153	A	5 ^{ème}	Appartement T4	242
28	154	A	5 ^{ème}	Appartement T3	170
29	161	A	6 ^{ème}	Appartement T6	378
30	162	A	6 ^{ème}	Appartement T2	157
31	163	A	6 ^{ème}	Appartement T3	184
32	201	B	Rdc	Appartement T1bis	112
33	202	B	Rdc	Appartement T3	188
34	211	B	1 ^{er}	Appartement T3	177
35	212	B	1 ^{er}	Appartement T3	165
36	213	B	1 ^{er}	Appartement T4	233
37	221	B	2 ^{ème}	Appartement T3	177
38	222	B	2 ^{ème}	Appartement T3	165
39	223	B	2 ^{ème}	Appartement T4	236
40	231	B	3 ^{ème}	Appartement T3	177
41	232	B	3 ^{ème}	Appartement T3	165
42	233	B	3 ^{ème}	Appartement T4	236
43	241	B	4 ^{ème}	Appartement T3	177
44	242	B	4 ^{ème}	Appartement T3	165
45	243	B	4 ^{ème}	Appartement T4	236
46	251	B	5 ^{ème}	Appartement T5	282
47	252	B	5 ^{ème}	Appartement T5	287
48	301	C	- 1	Garage	16
49	302	C	- 1	Garage	15
50	303	C	- 1	Garage	16
51	304	C	- 1	Garage	17
52	305	C	- 1	Garage	17
53	306	C	- 1	Garage	16
54	307	C	- 1	Garage	54
55	308	C	- 1	Garage	15
56	309	C	- 1	Garage	15
57	310	C	- 1	Garage	15
58	311	C	- 1	Garage	15
59	312	C	- 1	Garage	15
60	313	C	- 1	Garage	15
61	314	C	- 1	Garage	15
62	315	C	- 1	Garage	15
63	316	C	- 1	Garage	14

64	317	C	- 1	Garage	15
65	318	C	- 1	Garage	29
66	319	C	- 1	Garage	28
67	320	C	- 1	Garage	21
68	321	C	- 1	Garage	16
69	322	C	- 1	Garage	15
70	323	C	- 1	Garage	15
71	401	C	- 1	Cave	2
72	402	C	- 1	Cave	1
73	403	C	- 1	Cave	1
74	404	C	- 1	Cave	1
75	405	C	- 1	Cave	1
76	406	C	- 1	Cave	1
77	407	C	- 1	Cave	1
78	408	C	- 1	Cave	1
79	409	C	- 1	Cave	1
80	410	C	- 1	Cave	1
81	411	C	- 1	Cave	1
82	412	C	- 1	Cave	1
83	413	C	- 1	Cave	1
84	414	C	- 1	Cave	1
85	415	C	- 1	Cave	1
86	416	C	- 1	Cave	2
87	417	C	- 1	Cave	2
88	418	C	- 1	Cave	2
89	419	C	- 1	Cave	2
90	420	C	- 1	Cave	3
91	421	C	- 1	Cave	1
92	422	C	- 1	Cave	1
93	423	C	- 1	Cave	1
94	424	C	- 1	Cave	1
95	425	C	- 1	Cave	1
96	324	C	- 2	Garage	16
97	325	C	- 2	Garage	15
98	326	C	- 2	Garage	16
99	327	C	- 2	Garage	17
100	328	C	- 2	Garage	17
101	329	C	- 2	Garage	16
102	330	C	- 2	Garage	54
103	331	C	- 2	Garage	15
104	332	C	- 2	Garage	15
105	333	C	- 2	Garage	15
106	334	C	- 2	Garage	15
107	335	C	- 2	Garage	15
108	336	C	- 2	Garage	15
109	337	C	- 2	Garage	15
110	338	C	- 2	Garage	15
111	339	C	- 2	Garage	14
112	340	C	- 2	Garage	15
113	341	C	- 2	Garage	53
114	342	C	- 2	Garage	29
115	343	C	- 2	Garage	28
116	344	C	- 2	Garage	21

117	345	C	- 2	Garage	17
118	346	C	- 2	Garage	17
119	347	C	- 2	Garage	16
120	348	C	- 2	Garage	21
121	426	C	- 2	Cave	2
122	427	C	- 2	Cave	2
123	428	C	- 2	Cave	1
124	429	C	- 2	Cave	3
125	430	C	- 2	Cave	1
126	431	C	- 2	Cave	1
127	432	C	- 2	Cave	1
128	433	C	- 2	Cave	1
129	434	C	- 2	Cave	1
130	435	C	- 2	Cave	1
131	436	C	- 2	Cave	1
132	437	C	- 2	Cave	1
133	438	C	- 2	Cave	1
134	439	C	- 2	Cave	2
135	440	C	- 2	Cave	2
136	441	C	- 2	Cave	2
137	442	C	- 2	Cave	2
138	443	C	- 2	Cave	3
139	444	C	- 2	Cave	2
140	445	C	- 2	Cave	2
141	446	C	- 2	Cave	2
142	447	C	- 2	Cave	1
TOTAL					10 000/10 000

TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES DU BATIMENT A

N° lot de copropriété	N° d'appartement, de cave ou de garage	Niveau	Nature du lot	Quote-part des tantièmes de bâtiment
1	101	Rdc	Appartement T1bis	206
2	102	Rdc	Appartement T4	467
3	103	Rdc	Appartement T3	307
4	104	Rdc	Appartement T3	294
5	111	1 ^{er}	Appartement T1bis	186
6	112	1 ^{er}	Appartement T4	452
7	113	1 ^{er}	Appartement T3	297
8	114	1 ^{er}	Appartement T3	290
9	115	1 ^{er}	Appartement T3	291
10	121	2 ^{ème}	Appartement T1bis	186
11	122	2 ^{ème}	Appartement T4	459
12	123	2 ^{ème}	Appartement T3	297
13	124	2 ^{ème}	Appartement T3	291
14	125	2 ^{ème}	Appartement T3	291
15	131	3 ^{ème}	Appartement T1bis	186
16	132	3 ^{ème}	Appartement T4	459

17	133	3 ^{ème}	Appartement T3	297
18	134	3 ^{ème}	Appartement T3	291
19	135	3 ^{ème}	Appartement T3	291
20	141	4 ^{ème}	Appartement T1bis	186
21	142	4 ^{ème}	Appartement T4	459
22	143	4 ^{ème}	Appartement T3	297
23	144	4 ^{ème}	Appartement T3	291
24	145	4 ^{ème}	Appartement T3	291
25	151	5 ^{ème}	Appartement T1bis	186
26	152	5 ^{ème}	Appartement T5	519
27	153	5 ^{ème}	Appartement T4	416
28	154	5 ^{ème}	Appartement T3	291
29	161	6 ^{ème}	Appartement T6	647
30	162	6 ^{ème}	Appartement T2	265
31	163	6 ^{ème}	Appartement T3	314
TOTAL				10 000/10 000

TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES DU BATIMENT B

N° lot de copropriété	N° d'appartement, de cave ou de garage	Niveau	Nature du lot	Quote-part des tantièmes de bâtiment
32	201	Rdc	Appartement T1bis	353
33	202	Rdc	Appartement T3	592
34	211	1 ^{er}	Appartement T3	557
35	212	1 ^{er}	Appartement T3	518
36	213	1 ^{er}	Appartement T4	734
37	221	2 ^{ème}	Appartement T3	556
38	222	2 ^{ème}	Appartement T3	518
39	223	2 ^{ème}	Appartement T4	744
40	231	3 ^{ème}	Appartement T3	557
41	232	3 ^{ème}	Appartement T3	518
42	233	3 ^{ème}	Appartement T4	744
43	241	4 ^{ème}	Appartement T3	557
44	242	4 ^{ème}	Appartement T3	518
45	243	4 ^{ème}	Appartement T4	744
46	251	5 ^{ème}	Appartement T5	888
47	252	5 ^{ème}	Appartement T5	902
TOTAL				10 000/10 000

TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES DU BATIMENT « C »
(Sous-sol)

N° lot de copropriété	N° d'appartement, de cave ou de garage	Niveau	Nature du lot	Quote-part des tantièmes du bâtiment « C »
48	301	- 1	Garage	160
49	302	- 1	Garage	154
50	303	- 1	Garage	163
51	304	- 1	Garage	170

52	305	- 1	Garage	172
53	306	- 1	Garage	162
54	307	- 1	Garage	544
55	308	- 1	Garage	152
56	309	- 1	Garage	151
57	310	- 1	Garage	152
58	311	- 1	Garage	149
59	312	- 1	Garage	150
60	313	- 1	Garage	148
61	314	- 1	Garage	146
62	315	- 1	Garage	148
63	316	- 1	Garage	145
64	317	- 1	Garage	150
65	318	- 1	Garage	292
66	319	- 1	Garage	276
67	320	- 1	Garage	207
68	321	- 1	Garage	165
69	322	- 1	Garage	151
70	323	- 1	Garage	149
71	401	- 1	Cave	19
72	402	- 1	Cave	10
73	403	- 1	Cave	11
74	404	- 1	Cave	14
75	405	- 1	Cave	9
76	406	- 1	Cave	11
77	407	- 1	Cave	11
78	408	- 1	Cave	11
79	409	- 1	Cave	11
80	410	- 1	Cave	11
81	411	- 1	Cave	11
82	412	- 1	Cave	11
83	413	- 1	Cave	11
84	414	- 1	Cave	11
85	415	- 1	Cave	15
86	416	- 1	Cave	23
87	417	- 1	Cave	17
88	418	- 1	Cave	17
89	419	- 1	Cave	20
90	420	- 1	Cave	28
91	421	- 1	Cave	13
92	422	- 1	Cave	13
93	423	- 1	Cave	12
94	424	- 1	Cave	12
95	425	- 1	Cave	12
96	324	- 2	Garage	160
97	325	- 2	Garage	154
98	326	- 2	Garage	163
99	327	- 2	Garage	170
100	328	- 2	Garage	170
101	329	- 2	Garage	164
102	330	- 2	Garage	544
103	331	- 2	Garage	152
104	332	- 2	Garage	151

105	333	- 2	Garage	152
106	334	- 2	Garage	149
107	335	- 2	Garage	150
108	336	- 2	Garage	148
109	337	- 2	Garage	146
110	338	- 2	Garage	149
111	339	- 2	Garage	145
112	340	- 2	Garage	150
113	341	- 2	Garage	533
114	342	- 2	Garage	294
115	343	- 2	Garage	276
116	344	- 2	Garage	207
117	345	- 2	Garage	166
118	346	- 2	Garage	170
119	347	- 2	Garage	157
120	348	- 2	Garage	210
121	426	- 2	Cave	19
122	427	- 2	Cave	21
123	428	- 2	Cave	11
124	429	- 2	Cave	25
125	430	- 2	Cave	10
126	431	- 2	Cave	11
127	432	- 2	Cave	15
128	433	- 2	Cave	15
129	434	- 2	Cave	15
130	435	- 2	Cave	15
131	436	- 2	Cave	15
132	437	- 2	Cave	15
133	438	- 2	Cave	15
134	439	- 2	Cave	24
135	440	- 2	Cave	17
136	441	- 2	Cave	17
137	442	- 2	Cave	20
138	443	- 2	Cave	28
139	444	- 2	Cave	17
140	445	- 2	Cave	15
141	446	- 2	Cave	15
142	447	- 2	Cave	15
TOTAL				10 000/10 000

TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES D'ASCENSEUR

<i>N° lot de copropriété</i>	<i>N° d'appartement, de cave ou de garage</i>	<i>Bâtiment</i>	<i>Niveau</i>	<i>Nature du lot</i>	<i>Quote-part des tantièmes d'ascenseur</i>
5	111	A	1 ^{er}	Appartement T1bis	90
6	112	A	1 ^{er}	Appartement T4	220
7	113	A	1 ^{er}	Appartement T3	144
8	114	A	1 ^{er}	Appartement T3	141
9	115	A	1 ^{er}	Appartement T3	142
10	121	A	2 ^{ème}	Appartement T1bis	106

11	122	A	2 ^{ème}	Appartement T4	260
12	123	A	2 ^{ème}	Appartement T3	169
13	124	A	2 ^{ème}	Appartement T3	165
14	125	A	2 ^{ème}	Appartement T3	166
15	131	A	3 ^{ème}	Appartement T1bis	121
16	132	A	3 ^{ème}	Appartement T4	298
17	133	A	3 ^{ème}	Appartement T3	194
18	134	A	3 ^{ème}	Appartement T3	189
19	135	A	3 ^{ème}	Appartement T3	190
20	141	A	4 ^{ème}	Appartement T1bis	136
21	142	A	4 ^{ème}	Appartement T4	336
22	143	A	4 ^{ème}	Appartement T3	218
23	144	A	4 ^{ème}	Appartement T3	213
24	145	A	4 ^{ème}	Appartement T3	214
25	151	A	5 ^{ème}	Appartement T1bis	152
26	152	A	5 ^{ème}	Appartement T5	430
27	153	A	5 ^{ème}	Appartement T4	340
28	154	A	5 ^{ème}	Appartement T3	238
29	161	A	6 ^{ème}	Appartement T6	529
30	162	A	6 ^{ème}	Appartement T2	217
31	163	A	6 ^{ème}	Appartement T3	257
34	211	B	1 ^{er}	Appartement T3	148
35	212	B	1 ^{er}	Appartement T3	137
36	213	B	1 ^{er}	Appartement T4	195
37	221	B	2 ^{ème}	Appartement T3	172
38	222	B	2 ^{ème}	Appartement T3	161
39	223	B	2 ^{ème}	Appartement T4	231
40	231	B	3 ^{ème}	Appartement T3	198
41	232	B	3 ^{ème}	Appartement T3	184
42	233	B	3 ^{ème}	Appartement T4	264
43	241	B	4 ^{ème}	Appartement T3	223
44	242	B	4 ^{ème}	Appartement T3	208
45	243	B	4 ^{ème}	Appartement T4	298
46	251	B	5 ^{ème}	Appartement T5	396
47	252	B	5 ^{ème}	Appartement T5	402
48	301	C	- 1	Garage	13
49	302	C	- 1	Garage	13
50	303	C	- 1	Garage	14
51	304	C	- 1	Garage	14
52	305	C	- 1	Garage	14
53	306	C	- 1	Garage	14
54	307	C	- 1	Garage	45
55	308	C	- 1	Garage	13
56	309	C	- 1	Garage	13
57	310	C	- 1	Garage	13
58	311	C	- 1	Garage	12
59	312	C	- 1	Garage	13
60	313	C	- 1	Garage	12
61	314	C	- 1	Garage	12
62	315	C	- 1	Garage	12

63	316	C	- 1	Garage	12
64	317	C	- 1	Garage	10
65	318	C	- 1	Garage	24
66	319	C	- 1	Garage	23
67	320	C	- 1	Garage	17
68	321	C	- 1	Garage	14
69	322	C	- 1	Garage	13
70	323	C	- 1	Garage	12
71	401	C	- 1	Cave	2
72	402	C	- 1	Cave	1
73	403	C	- 1	Cave	1
74	404	C	- 1	Cave	1
75	405	C	- 1	Cave	1
76	406	C	- 1	Cave	1
77	407	C	- 1	Cave	1
78	408	C	- 1	Cave	1
79	409	C	- 1	Cave	1
80	410	C	- 1	Cave	1
81	411	C	- 1	Cave	1
82	412	C	- 1	Cave	1
83	413	C	- 1	Cave	1
84	414	C	- 1	Cave	1
85	415	C	- 1	Cave	1
86	416	C	- 1	Cave	2
87	417	C	- 1	Cave	1
88	418	C	- 1	Cave	1
89	419	C	- 1	Cave	1
90	420	C	- 1	Cave	2
91	421	C	- 1	Cave	1
92	422	C	- 1	Cave	1
93	423	C	- 1	Cave	1
94	424	C	- 1	Cave	1
95	425	C	- 1	Cave	1
96	324	C	- 2	Garage	16
97	325	C	- 2	Garage	15
98	326	C	- 2	Garage	16
99	327	C	- 2	Garage	17
100	328	C	- 2	Garage	17
101	329	C	- 2	Garage	16
102	330	C	- 2	Garage	53
103	331	C	- 2	Garage	15
104	332	C	- 2	Garage	15
105	333	C	- 2	Garage	15
106	334	C	- 2	Garage	15
107	335	C	- 2	Garage	15
108	336	C	- 2	Garage	14
109	337	C	- 2	Garage	14
110	338	C	- 2	Garage	14
111	339	C	- 2	Garage	14
112	340	C	- 2	Garage	15
113	341	C	- 2	Garage	52
114	342	C	- 2	Garage	29
115	343	C	- 2	Garage	27

116	344	C	- 2	Garage	20
117	345	C	- 2	Garage	16
118	346	C	- 2	Garage	17
119	347	C	- 2	Garage	15
120	348	C	- 2	Garage	21
121	426	C	- 2	Cave	2
122	427	C	- 2	Cave	2
123	428	C	- 2	Cave	1
124	429	C	- 2	Cave	2
125	430	C	- 2	Cave	1
126	431	C	- 2	Cave	1
127	432	C	- 2	Cave	1
128	433	C	- 2	Cave	1
129	434	C	- 2	Cave	1
130	435	C	- 2	Cave	1
131	436	C	- 2	Cave	1
132	437	C	- 2	Cave	1
133	438	C	- 2	Cave	1
134	439	C	- 2	Cave	2
135	440	C	- 2	Cave	2
136	441	C	- 2	Cave	2
137	442	C	- 2	Cave	2
138	443	C	- 2	Cave	3
139	444	C	- 2	Cave	2
140	445	C	- 2	Cave	2
141	446	C	- 2	Cave	2
142	447	C	- 2	Cave	2
TOTAL					10 000/10 000

III - MODIFICATION DU LOT N° 47

Le représentant de la SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA déclare que le lot n° 47 a fait l'objet d'une modification consistant en la suppression d'une chambre afin d'agrandir la terrasse.

En conséquence, la superficie du lot n° 47 est aujourd'hui de 87,88 m2 au lieu de 101,46 m2 et la terrasse a une superficie de 25,35 m2 au lieu de 11,83 m2.

A cet effet, la SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA a sollicité et obtenu tant les autorisations administratives que les autorisations de la copropriété.

a) Autorisations administratives

La SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA a obtenu un permis de construire modificatif délivré par Monsieur le Maire de VILLEFRANCHE SUR SAONE le 2 Janvier 2007 sous le n° PC692640400061M1.

Ledit permis modificatif a été affiché tant en mairie que sur le terrain ainsi qu'il résulte de procès-verbaux de constat établis par Maître Rémi JOUVINROUX, huissier de justice à VILLEFRANCHE SUR SAONE, en date des 10 Janvier et 12 Février 2007.

Une copie du permis modificatif et des procès-verbaux de constat demeure ci-après annexée aux présentes.

Le représentant de la SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA déclare que ledit permis modificatif n'a fait l'objet d'aucun recours.

b) Autorisation de la copropriété

Aux termes de l'assemblée générale de la copropriété « COTÉ PALAIS » en date du 26 Mars 2007, dont le procès-verbal demeure annexé aux présentes après mention, il a notamment été adopté les résolutions suivantes :

. n° 42 : 237 au lieu de 236,

- . n° 45 : 237 au lieu de 236,
- . n° 46 : 283 au lieu de 282,
- . n° 47 : 258 au lieu de 287,
- . n° 63 : 15 au lieu de 14,
- . n° 68 : 17 au lieu de 16.)

- il y a lieu de modifier les tantièmes de charges du bâtiment B, le total restant toujours exprimé en 10.000èmes,

(étant ici précisé que sont modifiés les tantièmes des lots suivants :

- . n° 32 : 357 au lieu de 353,
- . n° 33 : 597 au lieu de 592,
- . n° 34 : 562 au lieu de 557,
- . n° 35 : 523 au lieu de 518,
- . n° 36 : 741 au lieu de 734,
- . n° 37 : 561 au lieu de 556,
- . n° 38 : 523 au lieu de 518,
- . n° 39 : 751 au lieu de 744,
- . n° 40 : 562 au lieu de 557,
- . n° 41 : 523 au lieu de 518,
- . n° 42 : 751 au lieu de 744,
- . n° 43 : 562 au lieu de 557,
- . n° 44 : 523 au lieu de 518,
- . n° 45 : 751 au lieu de 744,
- . n° 46 : 895 au lieu de 888,
- . n° 47 : 818 au lieu de 902.

- il y a lieu de modifier les tantièmes de charges d'ascenseur, le total restant toujours exprimé en 10.000èmes.

(étant ici précisé que sont modifiés les tantièmes des lots suivants :

- . n° 5 : 91 au lieu de 90/10 000èmes,
- . n° 6 : 221 au lieu de 220,
- . n° 7 : 145 au lieu de 144,
- . n° 8 : 142 au lieu de 141,
- . n° 9 : 143 au lieu de 142,
- . n° 11 : 262 au lieu de 260,
- . n° 12 : 170 au lieu de 169,
- . n° 13 : 166 au lieu de 165,
- . n° 14 : 167 au lieu de 166,
- . n° 15 : 122 au lieu de 121,
- . n° 16 : 300 au lieu de 298,
- . n° 17 : 195 au lieu de 194,
- . n° 18 : 191 au lieu de 189,
- . n° 19 : 191 au lieu de 190,
- . n° 20 : 137 au lieu de 136,
- . n° 21 : 338 au lieu de 336,
- . n° 22 : 220 au lieu de 218,
- . n° 23 : 215 au lieu de 213,
- . n° 24 : 215 au lieu de 214,
- . n° 25 : 153 au lieu de 152,
- . n° 26 : 433 au lieu de 430,
- . n° 27 : 342 au lieu de 340,
- . n° 28 : 240 au lieu de 238,
- . n° 29 : 532 au lieu de 529,
- . n° 30 : 218 au lieu de 217,
- . n° 31 : 258 au lieu de 257,

. n° 34 : 149 au lieu de 148,
 . n° 35 : 138 au lieu de 137,
 . n° 36 : 196 au lieu de 195,
 . n° 37 : 174 au lieu de 172,
 . n° 38 : 162 au lieu de 161,
 . n° 39 : 232 au lieu de 231,
 . n° 40 : 199 au lieu de 198,
 . n° 41 : 185 au lieu de 184,
 . n° 42 : 266 au lieu de 264,
 . n° 43 : 225 au lieu de 223,
 . n° 44 : 209 au lieu de 208,
 . n° 45 : 300 au lieu de 298,
 . n° 46 : 400 au lieu de 396,
 . n° 47 : 338 au lieu de 402,
 . n° 54 : 46 au lieu de 45,
 . n° 58 : 13 au lieu de 12,
 . n° 65 : 25 au lieu de 24,
 . n° 69 : 13 au lieu de 12,
 . n° 89 : 2 au lieu de 1,
 . n° 108 : 15 au lieu de 14,
 . n° 110 : 15 au lieu de 14,
 . n° 142 : 1 au lieu de 2.)

Quant aux tantièmes de charges des bâtiments A et C, ils restent inchangés.

Présents et représentés : 36 **8370/10000**
Votent Contre : Néant
S'abstiennent : Néant
Votent pour : 36 **8370**
 Tous les copropriétaires présents et représentés

Cette résolution est adoptée à la majorité absolue de 5001 tantièmes sur 10000, conformément à l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965.

Résolution n° 7 : Autorisation à donner au Syndic pour ratifier l'acte modificatif du règlement de copropriété établi par Maître GROSJEAN.

L'Assemblée Générale décide d'autoriser la modification du lot n° 47, de modifier les tantièmes ainsi qu'il a été dit ci-dessus et de ratifier le projet d'acte modificatif du règlement de copropriété de l'ensemble immobilier "COTE PALAIS" établi par Maître GROSJEAN.

Tous pouvoirs sont donnés au syndic pour régulariser l'acte modificatif du règlement de copropriété correspondant, et ce, aux frais de la SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA.

Présents et représentés : 36 **8370/10000**
Votent Contre : Néant
S'abstiennent : Néant
Votent pour : 36 **8370**
 Tous les copropriétaires présents et représentés

Cette résolution est adoptée à la majorité absolue de 5001 tantièmes sur 10000, conformément à l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965."

Monsieur JULIEN, représentant le syndic, déclare que le compte-rendu de l'Assemblée Générale a été notifié aux copropriétaires le 11 Avril 2007 et qu'il n'y a pas eu d'opposition de la part de l'un d'entre eux dans le délai de deux mois.

La SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA a en outre mandaté Monsieur Jean-Luc GILLET, géomètre-expert à LIMONEST (Rhône), 230 chemin du Petit Paris, à l'effet de modifier l'état descriptif de division et notamment les tantièmes de copropriété.

Monsieur GILLET a établi les nouveaux tableaux de tantièmes, ci-après retranscrits.

CECI EXPOSE, il est passé à l'acte modificatif objet des présentes :

MODIFICATION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Aux termes du règlement de copropriété-état descriptif de division en date du 8 Décembre 2005, susvisé, le lot n° 47 a été désigné de la manière suivante :

« DANS LE BATIMENT B

.../...

LOT NUMERO QUARANTE SEPT (47) : *au 5^{ème} étage, un appartement de type T5 portant le n° 252 au plan, d'une superficie de 101,46 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, un bureau, salle de bains, WC.*

Avec la jouissance exclusive d'une terrasse d'une superficie d'environ 11,83 m² et d'une loggia d'une superficie d'environ 8,40 m².

Et les 287/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier. »

Compte-tenu des modifications indiquées ci-dessus, il y a lieu de modifier la désignation du lot n° 47 de la manière suivante :

LOT NUMERO QUARANTE SEPT (47) : *au 5^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 252 au plan, d'une superficie de 87,88 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.*

Avec la jouissance exclusive d'une terrasse d'une superficie d'environ 25,35 m² et d'une loggia d'une superficie d'environ 8,40 m².

Et les 258/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

En conséquence, sont modifiés :

- les tantièmes généraux des lots n°s 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 15, 17, 18, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 36, 39, 42, 45, 46, 47, 63 et 68 ; le total restant toujours exprimé en 10.000èmes,

- les tantièmes de charges du bâtiment B des lots n°s 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47 ; le total restant toujours exprimé en 10.000èmes,

- les tantièmes de charges d'ascenseur des lots n°s 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 54, 58, 65, 69, 89, 108, 110 et 142 ; le total restant toujours exprimé en 10.000èmes.

Quant aux tantièmes de charges des bâtiments A et C, ils restent inchangés.

L'état descriptif de division et les tableaux récapitulatifs des tantièmes généraux, des charges du bâtiment B et des charges d'ascenseur sont ainsi modifiés de la manière suivante :

DIVISION EN LOTS

L'immeuble ci-dessus désigné est divisé en 142 lots numérotés de 1 à 142 inclus.

Etant ici précisé que le nombre de locaux prévu à l'état descriptif de division pourra être modifié sous réserve de toutes autorisations administratives ou permis de construire modificatif, notamment par la réunion de lots verticalement ou horizontalement, subdivision ou changement d'affectation ; l'état descriptif de division ci-après dressé pour les besoins de la publicité foncière n'imposant aucune contrainte de destination.

DESCRIPTION DES LOTS

*** DANS LE BATIMENT « A »**

LOT NUMERO UN (1) : au rez-de-chaussée, un appartement de type T1bis portant le n° 101 au plan, d'une superficie de 42,40 m², comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin privatif d'une superficie d'environ 16,65 m².

Et les 120/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DEUX (2) : au rez-de-chaussée, un appartement de type T4 portant le n° 102 au plan, d'une superficie de 93,45 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un premier jardin privatif d'une superficie d'environ 36,00 m² et d'un second jardin privatif d'une superficie d'environ 29,25 m².

Et les 273/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TROIS (3) : au rez-de-chaussée, un appartement de type T3 portant le n° 103 au plan, d'une superficie de 61,00 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin privatif d'une superficie d'environ 48,00 m².

Et les 179/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE (4) : au rez-de-chaussée, un appartement de type T3 portant le n° 104 au plan, d'une superficie de 59,90 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin privatif d'une superficie d'environ 30,00 m².

Et les 172/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQ (5) : au 1^{er} étage, un appartement de type T1bis portant le n° 111 au plan, d'une superficie de 38,90 m², comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 4,48 m².

Et les 109/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SIX (6) : au 1^{er} étage, un appartement de type T4 portant le n° 112 au plan, d'une superficie de 93,45 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 3,89 m² et d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 8,79 m².

Et les 264/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SEPT (7) : au 1^{er} étage, un appartement de type T3 portant le n° 113 au plan, d'une superficie de 61,89 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,77 m².

Et les 174/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO HUIT (8) : au 1^{er} étage, un appartement de type T3 portant le n° 114 au plan, d'une superficie de 60,40 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,87m².

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO NEUF (9) : au 1^{er} étage, un appartement de type T3 portant le n° 115 au plan, d'une superficie de 61,13 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 6,33 m²,

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DIX (10) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T1bis portant le n° 121 au plan, d'une superficie de 38,90 m², comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 4,48 m²,

Et les 109/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO ONZE (11) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 122 au plan, d'une superficie de 94,63 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 3,89 m² et d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 8,79 m².

Et les 267/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DOUZE (12) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 123 au plan, d'une superficie de 61,89 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,77 m².

Et les 174/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TREIZE (13) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 124 au plan, d'une superficie de 60,43 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,87 m².

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATORZE (14) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 125 au plan, d'une superficie de 61,13 m², comprenant : séjour-cuisine, rangement, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 6,33 m².

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUINZE (15) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T1bis portant le n° 131 au plan, d'une superficie de 38,90 m², comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 4,48 m².

Et les 109/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SEIZE (16) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 132 au plan, d'une superficie de 94,63 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 3,89 m2 et d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 8,79 m2.

Et les 267/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DIX SEPT (17) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 133 au plan, d'une superficie de 61,89 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle des bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,77 m2.

Et les 174/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DIX HUIT (18) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 134 au plan, d'une superficie de 60,43 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,87 m2.

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO DIX NEUF (19) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 135 au plan, d'une superficie de 61,13 m2, comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 6,33 m2.

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT (20) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T1bis portant le n° 141 au plan, d'une superficie de 38,90 m2, comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 4,48 m2.

Et les 109/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT ET UN (21) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 142 au plan, d'une superficie de 94,63 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 3,89 m2 et d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 8,79 m2.

Et les 267/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT DEUX (22) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 143 au plan, d'une superficie de 61,89 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,77 m2.

Et les 174/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT TROIS (23) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 144 au plan, d'une superficie de 60,43 m2, comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin d'hiver d'une superficie d'environ 5,87 m2.

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT QUATRE (24) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 145 au plan, d'une superficie de 61,13 m², comprenant : séjour-cuisine, rangement, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 6,33 m².

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT CINQ (25) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T1bis portant le n° 151 au plan, d'une superficie de 38,90 m², comprenant : séjour-cuisine, une chambre, salle de bains.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 4,48 m².

Et les 109/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT SIX (26) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T5 portant le n° 152 au plan, d'une superficie de 111,09 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, quatre chambres dont l'une avec douche, salle de bains, deux WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 4,12 m² et d'une terrasse d'une superficie d'environ 25,97 m².

Et les 305/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT SEPT (27) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 153 au plan, d'une superficie de 85,92 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, une chambre avec rangement et salle de bains, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une terrasse d'une superficie d'environ 15,68 m².

Et les 243/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT HUIT (28) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 154 au plan, d'une superficie de 61,13 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 6,33 m².

Et les 170/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO VINGT NEUF (29) : au 6^{ème} étage, un appartement de type T6 portant le n° 161 au plan, d'une superficie de 127,31 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, quatre chambres dont une avec salle de bains et une autre avec dressing, salle de bains, deux WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première terrasse d'une superficie d'environ 11,56 m² et d'une seconde terrasse d'une superficie de 46,96 m².

Et les 379/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE (30) : au 6^{ème} étage, un appartement de type T2 portant le n° 162 au plan, d'une superficie de 49,47 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, une chambre, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une terrasse d'une superficie d'environ 36,83 m².

Et les 156/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE ET UN (31) : au 6^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 163 au plan, d'une superficie de 65,23 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première terrasse d'une superficie d'environ 10,22 m² et d'une seconde terrasse d'une superficie d'environ 32,16 m².

Et les 185/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

*** DANS LE BATIMENT « B »**

LOT NUMERO TRENTE DEUX (32) : au rez-de-chaussée, un appartement de type T1bis portant le n° 201 au plan, d'une superficie de 38,43 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, une chambre, salle de bains et WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin privatif d'une superficie d'environ 28,65 m².

Et les 113/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE TROIS (33) : au rez-de-chaussée, un appartement de type T3 portant le n° 202 au plan, d'une superficie de 67,30 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, rangement, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un jardin privatif d'une superficie d'environ 18,43 m²,

Et les 189/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE QUATRE (34) : au 1^{er} étage, un appartement de type T3 portant le n° 211 au plan, d'une superficie de 63,25 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 9,06 m².

Et les 177/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE CINQ (35) : au 1^{er} étage, un appartement de type T3 portant le n° 212 au plan, d'une superficie de 59,66 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 4,30 m².

Et les 165/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE SIX (36) : au 1^{er} étage, un appartement de type T4 portant le n° 213 au plan, d'une superficie de 84,97 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première loggia d'une superficie d'environ 3,82 m² et d'une seconde loggia d'une superficie d'environ 8,36 m².

Et les 234/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE SEPT (37) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 221 au plan, d'une superficie de 63,25 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 9,06 m².

Et les 177/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE HUIT (38) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 222 au plan, d'une superficie de 59,66 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, rangement, salle de bains WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 4,30 m².

Et les 165/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO TRENTE NEUF (39) : au 2^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 223 au plan, d'une superficie de 86,11 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première loggia d'une superficie d'environ 3,82 m² et d'une seconde loggia d'une superficie d'environ 8,36 m².

Et les 237/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE (40) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 231 au plan, d'une superficie de 63,25 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 9,06 m².

Et les 177/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE ET UN (41) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 232 au plan, d'une superficie de 59,66 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 4,30 m².

Et les 165/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE DEUX (42) : au 3^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 233 au plan, d'une superficie de 86,11 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine rangement, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première loggia d'une superficie d'environ 3,82 m² et d'une seconde loggia d'une superficie d'environ 8,36 m².

Et les 237/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE TROIS (43) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 241 au plan, d'une superficie de 63,25 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'un balcon d'une superficie d'environ 9,06 m².

Et les 177/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE QUATRE (44) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T3 portant le n° 242 au plan, d'une superficie de 59,66 m², comprenant : séjour-cuisine, dégagement, deux chambres, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une loggia d'une superficie d'environ 4,30 m².

Et les 165/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE CINQ (45) : au 4^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 243 au plan, d'une superficie de 86,11 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, rangement, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une première loggia d'une superficie d'environ 3,82 m² et d'une seconde loggia d'une superficie d'environ 8,36 m².

Et les 237/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE SIX (46) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T5 portant le n° 251 au plan, d'une superficie de 101,56 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres, salle de bains, douche, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une terrasse d'une superficie d'environ 10,98 m².

Et les 283/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE SEPT (47) : au 5^{ème} étage, un appartement de type T4 portant le n° 252 au plan, d'une superficie de 87,88 m², comprenant : hall d'entrée, séjour-cuisine, dégagement, trois chambres dont l'une avec douche, salle de bains, WC.

Avec la jouissance exclusive d'une terrasse d'une superficie d'environ 25,35 m² et d'une loggia d'une superficie d'environ 8,40 m².

Et les 258/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

*** DANS LE BATIMENT « C » (Sous-sol)**

LOT NUMERO QUARANTE HUIT (48) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 301 au plan, d'une superficie d'environ 14,68 m²,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUARANTE NEUF (49) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 302 au plan, d'une superficie d'environ 14,11 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE (50) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 303 au plan, d'une superficie d'environ 15,00 m²,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE ET UN (51) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 304 au plan, d'une superficie d'environ 15,60 m²,
Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE DEUX (52) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 305 au plan, d'une superficie d'environ 15,77 m²,
Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE TROIS (53) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 306 au plan, d'une superficie d'environ 14,87 m²,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE QUATRE (54) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 307 au plan, d'une superficie d'environ 49,92 m²,
Et les 54/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE CINQ (55) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 308 au plan, d'une superficie d'environ 13,91 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE SIX (56) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 309 au plan, d'une superficie d'environ 13,82 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE SEPT (57) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 310 au plan, d'une superficie d'environ 13,92 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE HUIT (58) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 311 au plan, d'une superficie d'environ 13,67 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CINQUANTE NEUF (59) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 312 au plan, d'une superficie d'environ 13,80 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE (60) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 313 au plan, d'une superficie d'environ 13,58 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE ET UN (61) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 314 au plan, d'une superficie d'environ 13,39 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DEUX (62) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 315 au plan, d'une superficie d'environ 13,62 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE TROIS (63) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 316 au plan, d'une superficie d'environ 13,32 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE QUATRE (64) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 317 au plan, d'une superficie d'environ 13,72 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE CINQ (65) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 318 au plan, d'une superficie d'environ 26,90 m²,
Et les 29/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE SIX (66) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 319 au plan, d'une superficie d'environ 25,31 m²,
Et les 28/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE SEPT (67) : au sous-sol - 1, un garage « handicap » portant le n° 320 au plan, d'une superficie d'environ 18,98 m²,
Et les 21/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE HUIT (68) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 321 au plan, d'une superficie d'environ 15,15 m²,
Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE NEUF (69) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 322 au plan, d'une superficie d'environ 13,86 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DIX (70) : au sous-sol - 1, un garage portant le n° 323 au plan, d'une superficie d'environ 13,71 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE ET ONZE (71) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 401 au plan, d'une superficie d'environ 4,61 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DOUZE (72) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 402 au plan, d'une superficie d'environ 2,56 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE TREIZE (73) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 403 au plan, d'une superficie d'environ 2,66 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE QUATORZE (74) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 404 au plan, d'une superficie d'environ 3,35 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE QUINZE (75) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 405 au plan, d'une superficie d'environ 2,26 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE SEIZE (76) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 406 au plan, d'une superficie d'environ 2,61 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DIX SEPT (77) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 407 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DIX HUIT (78) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 408 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO SOIXANTE DIX NEUF (79) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 409 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT (80) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 410 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT UN (81) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 411 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DEUX (82) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 412 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT TROIS (83) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 413 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT QUATRE (84) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 414 au plan, d'une superficie d'environ 2,81 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT CINQ (85) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 415 au plan, d'une superficie d'environ 3,60 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT SIX (86) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 416 au plan, d'une superficie d'environ 5,59 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT SEPT (87) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 417 au plan, d'une superficie d'environ 4,25 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT HUIT (88) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 418 au plan, d'une superficie d'environ 4,25 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT NEUF (89) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 419 au plan, d'une superficie d'environ 4,98 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX (90) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 420 au plan, d'une superficie d'environ 6,90 m²,
Et les 3/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT ONZE (91) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 421 au plan, d'une superficie d'environ 3,09 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DOUZE (92) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 422 au plan, d'une superficie d'environ 3,08 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT TREIZE (93) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 423 au plan, d'une superficie d'environ 3,03 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT QUATORZE (94) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 424 au plan, d'une superficie d'environ 3,03 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT QUINZE (95) : au sous-sol - 1, une cave portant le n° 425 au plan, d'une superficie d'environ 3,03 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT SEIZE (96) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 324 au plan, d'une superficie d'environ 14,68 m²,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX SEPT (97) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 325 au plan, d'une superficie d'environ 14,11 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX HUIT (98) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 326 au plan, d'une superficie d'environ 15,00 m²,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX NEUF (99) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 327 au plan, d'une superficie d'environ 15,64 m²,
Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT (100) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 328 au plan, d'une superficie d'environ 15,63 m²,
Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT UN (101) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 329 au plan, d'une superficie d'environ 15,02 m²,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DEUX (102) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 330 au plan, d'une superficie d'environ 49,92 m²,
Et les 54/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TROIS (103) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 331 au plan, d'une superficie d'environ 13,91 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUATRE (104) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 332 au plan, d'une superficie d'environ 13,82 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT CINQ (105) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 333 au plan, d'une superficie d'environ 13,92 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT SIX (106) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 334 au plan, d'une superficie d'environ 13,64 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT SEPT (107) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 335 au plan, d'une superficie d'environ 13,80 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT HUIT (108) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 336 au plan, d'une superficie d'environ 13,58 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT NEUF (109) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 337 au plan, d'une superficie d'environ 13,40 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DIX (110) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 338 au plan, d'une superficie d'environ 13,63 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT ONZE (111) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 339 au plan, d'une superficie d'environ 13,32 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DOUZE (112) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 340 au plan, d'une superficie d'environ 13,74 m²,
Et les 15/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TREIZE (113) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 341 au plan, d'une superficie d'environ 48,89 m²,
Et les 53/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUATORZE (114) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 342 au plan, d'une superficie d'environ 26,97 m²,
Et les 29/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUINZE (115) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 343 au plan, d'une superficie d'environ 25,31 m²,
Et les 28/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT SEIZE (116) : au sous-sol - 2, un garage « handicapé » portant le n° 344 au plan, d'une superficie d'environ 18,98 m²,
Et les 21/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DIX SEPT (117) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 345 au plan, d'une superficie d'environ 15,19 m²,
Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DIX HUIT (118) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 346 au plan, d'une superficie d'environ 15,64 m²,
Et les 17/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT DIX NEUF (119) : au sous-sol - 2, un garage portant le n° 347 au plan, d'une superficie d'environ 14,42 m²,
Et les 16/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT (120) : au sous-sol - 2, un garage « handicapé » portant le n° 348 au plan, d'une superficie d'environ 19,29 m²,
Et les 21/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT ET UN (121) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 426 au plan, d'une superficie d'environ 4,61 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT DEUX (122) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 427 au plan, d'une superficie d'environ 5,25 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT TROIS (123) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 428 au plan, d'une superficie d'environ 2,66 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT QUATRE (124) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 429 au plan, d'une superficie d'environ 6,13 m²,
Et les 3/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT CINQ (125) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 430 au plan, d'une superficie d'environ 2,55 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT SIX (126) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 431 au plan, d'une superficie d'environ 2,67 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT SEPT (127) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 432 au plan, d'une superficie d'environ 3,27 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT HUIT (128) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 433 au plan, d'une superficie d'environ 3,36 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT VINGT NEUF (129) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 434 au plan, d'une superficie d'environ 3,36 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE (130) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 435 au plan, d'une superficie d'environ 3,36 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE ET UN (131) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 436 au plan, d'une superficie d'environ 3,36 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE DEUX (132) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 437 au plan, d'une superficie d'environ 3,36 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE TROIS (133) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 438 au plan, d'une superficie d'environ 3,59 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE QUATRE (134) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 439 au plan, d'une superficie d'environ 5,78 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE CINQ (135) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 440 au plan, d'une superficie d'environ 4,25 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE SIX (136) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 441 au plan, d'une superficie d'environ 4,25 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE SEPT (137) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 442 au plan, d'une superficie d'environ 4,98 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE HUIT (138) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 443 au plan, d'une superficie d'environ 6,90 m²,
Et les 3/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT TRENTE NEUF (139) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 444 au plan, d'une superficie d'environ 4,14 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUARANTE (140) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 445 au plan, d'une superficie d'environ 3,79 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUARANTE ET UN (141) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 446 au plan, d'une superficie d'environ 3,79 m²,
Et les 2/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier.

LOT NUMERO CENT QUARANTE DEUX (142) : au sous-sol - 2, une cave portant le n° 447 au plan, d'une superficie d'environ 3,63 m²,
Et le 1/10 000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier. »

TABLEAU RECAPITULATIF

L'état descriptif de division est résumé dans le tableau récapitulatif qui est demeuré ci-joint et annexé après mention, conformément à l'article 71 du décret n. 55-1350 du 14 octobre 1955, modifié par décret n. 59-90 du 7 janvier 1959.

N° lot de copropriété	N° d'appartement, de cave ou de garage	Bâtiment	Niveau	Nature du lot	Quote-part des parties communes générales
1	101	A	Rdc	Appartement T1bis	120
2	102	A	Rdc	Appartement T4	273
3	103	A	Rdc	Appartement T3	179
4	104	A	Rdc	Appartement T3	172
5	111	A	1 ^{er}	Appartement T1bis	109
6	112	A	1 ^{er}	Appartement T4	264
7	113	A	1 ^{er}	Appartement T3	174
8	114	A	1 ^{er}	Appartement T3	170
9	115	A	1 ^{er}	Appartement T3	170
10	121	A	2 ^{ème}	Appartement T1bis	109
11	122	A	2 ^{ème}	Appartement T4	267
12	123	A	2 ^{ème}	Appartement T3	174
13	124	A	2 ^{ème}	Appartement T3	170
14	125	A	2 ^{ème}	Appartement T3	170
15	131	A	3 ^{ème}	Appartement T1bis	109
16	132	A	3 ^{ème}	Appartement T4	267
17	133	A	3 ^{ème}	Appartement T3	174
18	134	A	3 ^{ème}	Appartement T3	170
19	135	A	3 ^{ème}	Appartement T3	170
20	141	A	4 ^{ème}	Appartement T1bis	109
21	142	A	4 ^{ème}	Appartement T4	267
22	143	A	4 ^{ème}	Appartement T3	174
23	144	A	4 ^{ème}	Appartement T3	170
24	145	A	4 ^{ème}	Appartement T3	170
25	151	A	5 ^{ème}	Appartement T1bis	109
26	152	A	5 ^{ème}	Appartement T5	305
27	153	A	5 ^{ème}	Appartement T4	243
28	154	A	5 ^{ème}	Appartement T3	170
29	161	A	6 ^{ème}	Appartement T6	379
30	162	A	6 ^{ème}	Appartement T2	156
31	163	A	6 ^{ème}	Appartement T3	185
32	201	B	Rdc	Appartement T1bis	113
33	202	B	Rdc	Appartement T3	189
34	211	B	1 ^{er}	Appartement T3	177
35	212	B	1 ^{er}	Appartement T3	165
36	213	B	1 ^{er}	Appartement T4	234
37	221	B	2 ^{ème}	Appartement T3	177
38	222	B	2 ^{ème}	Appartement T3	165
39	223	B	2 ^{ème}	Appartement T4	237
40	231	B	3 ^{ème}	Appartement T3	177
41	232	B	3 ^{ème}	Appartement T3	165
42	233	B	3 ^{ème}	Appartement T4	237

43	241	B	4 ^{ème}	Appartement T3	177
44	242	B	4 ^{ème}	Appartement T3	165
45	243	B	4 ^{ème}	Appartement T4	237
46	251	B	5 ^{ème}	Appartement T5	283
47	252	B	5 ^{ème}	Appartement T5	258
48	301	C	- 1	Garage	16
49	302	C	- 1	Garage	15
50	303	C	- 1	Garage	16
51	304	C	- 1	Garage	17
52	305	C	- 1	Garage	17
53	306	C	- 1	Garage	16
54	307	C	- 1	Garage	54
55	308	C	- 1	Garage	15
56	309	C	- 1	Garage	15
57	310	C	- 1	Garage	15
58	311	C	- 1	Garage	15
59	312	C	- 1	Garage	15
60	313	C	- 1	Garage	15
61	314	C	- 1	Garage	15
62	315	C	- 1	Garage	15
63	316	C	- 1	Garage	15
64	317	C	- 1	Garage	15
65	318	C	- 1	Garage	29
66	319	C	- 1	Garage	28
67	320	C	- 1	Garage	21
68	321	C	- 1	Garage	17
69	322	C	- 1	Garage	15
70	323	C	- 1	Garage	15
71	401	C	- 1	Cave	2
72	402	C	- 1	Cave	1
73	403	C	- 1	Cave	1
74	404	C	- 1	Cave	1
75	405	C	- 1	Cave	1
76	406	C	- 1	Cave	1
77	407	C	- 1	Cave	1
78	408	C	- 1	Cave	1
79	409	C	- 1	Cave	1
80	410	C	- 1	Cave	1
81	411	C	- 1	Cave	1
82	412	C	- 1	Cave	1
83	413	C	- 1	Cave	1
84	414	C	- 1	Cave	1
85	415	C	- 1	Cave	1
86	416	C	- 1	Cave	2
87	417	C	- 1	Cave	2
88	418	C	- 1	Cave	2
89	419	C	- 1	Cave	1
90	420	C	- 1	Cave	3
91	421	C	- 1	Cave	1
92	422	C	- 1	Cave	1
93	423	C	- 1	Cave	1
94	424	C	- 1	Cave	1
95	425	C	- 1	Cave	1

96	324	C	- 2	Garage	16
97	325	C	- 2	Garage	15
98	326	C	- 2	Garage	16
99	327	C	- 2	Garage	17
100	328	C	- 2	Garage	17
101	329	C	- 2	Garage	16
102	330	C	- 2	Garage	54
103	331	C	- 2	Garage	15
104	332	C	- 2	Garage	15
105	333	C	- 2	Garage	15
106	334	C	- 2	Garage	15
107	335	C	- 2	Garage	15
108	336	C	- 2	Garage	15
109	337	C	- 2	Garage	15
110	338	C	- 2	Garage	15
111	339	C	- 2	Garage	15
112	340	C	- 2	Garage	15
113	341	C	- 2	Garage	53
114	342	C	- 2	Garage	29
115	343	C	- 2	Garage	28
116	344	C	- 2	Garage	21
117	345	C	- 2	Garage	17
118	346	C	- 2	Garage	17
119	347	C	- 2	Garage	16
120	348	C	- 2	Garage	21
121	426	C	- 2	Cave	2
122	427	C	- 2	Cave	2
123	428	C	- 2	Cave	1
124	429	C	- 2	Cave	3
125	430	C	- 2	Cave	1
126	431	C	- 2	Cave	1
127	432	C	- 2	Cave	1
128	433	C	- 2	Cave	1
129	434	C	- 2	Cave	1
130	435	C	- 2	Cave	1
131	436	C	- 2	Cave	1
132	437	C	- 2	Cave	1
133	438	C	- 2	Cave	1
134	439	C	- 2	Cave	2
135	440	C	- 2	Cave	2
136	441	C	- 2	Cave	2
137	442	C	- 2	Cave	2
138	443	C	- 2	Cave	3
139	444	C	- 2	Cave	2
140	445	C	- 2	Cave	2
141	446	C	- 2	Cave	2
142	447	C	- 2	Cave	1
TOTAL					10 000/10 000

TABEAU DE REPARTITION DES CHARGES DU BATIMENT B

N° lot de copropriété	N° d'appartement, de cave ou de garage	Niveau	Nature du lot	Quote-part des tantièmes de bâtiment
32	201	Rdc	Appartement T1bis	357
33	202	Rdc	Appartement T3	597
34	211	1 ^{er}	Appartement T3	562
35	212	1 ^{er}	Appartement T3	523
36	213	1 ^{er}	Appartement T4	741
37	221	2 ^{ème}	Appartement T3	561
38	222	2 ^{ème}	Appartement T3	523
39	223	2 ^{ème}	Appartement T4	751
40	231	3 ^{ème}	Appartement T3	562
41	232	3 ^{ème}	Appartement T3	523
42	233	3 ^{ème}	Appartement T4	751
43	241	4 ^{ème}	Appartement T3	562
44	242	4 ^{ème}	Appartement T3	523
45	243	4 ^{ème}	Appartement T4	751
46	251	5 ^{ème}	Appartement T5	895
47	252	5 ^{ème}	Appartement T5	818
TOTAL				10 000/10 000

TABEAU DE REPARTITION DES CHARGES D'ASCENSEUR

N° lot de copropriété	N° d'appartement, de cave ou de garage	Bâtiment	Niveau	Nature du lot	Quote-part des tantièmes d'ascenseur
5	111	A	1 ^{er}	Appartement T1bis	91
6	112	A	1 ^{er}	Appartement T4	221
7	113	A	1 ^{er}	Appartement T3	145
8	114	A	1 ^{er}	Appartement T3	142
9	115	A	1 ^{er}	Appartement T3	143
10	121	A	2 ^{ème}	Appartement T1bis	106
11	122	A	2 ^{ème}	Appartement T4	262
12	123	A	2 ^{ème}	Appartement T3	170
13	124	A	2 ^{ème}	Appartement T3	166
14	125	A	2 ^{ème}	Appartement T3	167
15	131	A	3 ^{ème}	Appartement T1bis	122
16	132	A	3 ^{ème}	Appartement T4	300
17	133	A	3 ^{ème}	Appartement T3	195
18	134	A	3 ^{ème}	Appartement T3	191
19	135	A	3 ^{ème}	Appartement T3	191
20	141	A	4 ^{ème}	Appartement T1bis	137
21	142	A	4 ^{ème}	Appartement T4	338
22	143	A	4 ^{ème}	Appartement T3	220
23	144	A	4 ^{ème}	Appartement T3	215

24	145	A	4 ^{ème}	Appartement T3	215
25	151	A	5 ^{ème}	Appartement T1bis	153
26	152	A	5 ^{ème}	Appartement T5	433
27	153	A	5 ^{ème}	Appartement T4	342
28	154	A	5 ^{ème}	Appartement T3	240
29	161	A	6 ^{ème}	Appartement T6	532
30	162	A	6 ^{ème}	Appartement T2	218
31	163	A	6 ^{ème}	Appartement T3	258
34	211	B	1 ^{er}	Appartement T3	149
35	212	B	1 ^{er}	Appartement T3	138
36	213	B	1 ^{er}	Appartement T4	196
37	221	B	2 ^{ème}	Appartement T3	174
38	222	B	2 ^{ème}	Appartement T3	162
39	223	B	2 ^{ème}	Appartement T4	232
40	231	B	3 ^{ème}	Appartement T3	199
41	232	B	3 ^{ème}	Appartement T3	185
42	233	B	3 ^{ème}	Appartement T4	266
43	241	B	4 ^{ème}	Appartement T3	225
44	242	B	4 ^{ème}	Appartement T3	209
45	243	B	4 ^{ème}	Appartement T4	300
46	251	B	5 ^{ème}	Appartement T5	400
47	252	B	5 ^{ème}	Appartement T5	338
48	301	C	- 1	Garage	13
49	302	C	- 1	Garage	13
50	303	C	- 1	Garage	14
51	304	C	- 1	Garage	14
52	305	C	- 1	Garage	14
53	306	C	- 1	Garage	14
54	307	C	- 1	Garage	46
55	308	C	- 1	Garage	13
56	309	C	- 1	Garage	13
57	310	C	- 1	Garage	13
58	311	C	- 1	Garage	13
59	312	C	- 1	Garage	13
60	313	C	- 1	Garage	12
61	314	C	- 1	Garage	12
62	315	C	- 1	Garage	12
63	316	C	- 1	Garage	12
64	317	C	- 1	Garage	10
65	318	C	- 1	Garage	25
66	319	C	- 1	Garage	23
67	320	C	- 1	Garage	17
68	321	C	- 1	Garage	14
69	322	C	- 1	Garage	13
70	323	C	- 1	Garage	13
71	401	C	- 1	Cave	2
72	402	C	- 1	Cave	1
73	403	C	- 1	Cave	1
74	404	C	- 1	Cave	1
75	405	C	- 1	Cave	1
76	406	C	- 1	Cave	1
77	407	C	- 1	Cave	1

78	408	C	- 1	Cave	1
79	409	C	- 1	Cave	1
80	410	C	- 1	Cave	1
81	411	C	- 1	Cave	1
82	412	C	- 1	Cave	1
83	413	C	- 1	Cave	1
84	414	C	- 1	Cave	1
85	415	C	- 1	Cave	1
86	416	C	- 1	Cave	2
87	417	C	- 1	Cave	1
88	418	C	- 1	Cave	1
89	419	C	- 1	Cave	2
90	420	C	- 1	Cave	2
91	421	C	- 1	Cave	1
92	422	C	- 1	Cave	1
93	423	C	- 1	Cave	1
94	424	C	- 1	Cave	1
95	425	C	- 1	Cave	1
96	324	C	- 2	Garage	16
97	325	C	- 2	Garage	15
98	326	C	- 2	Garage	16
99	327	C	- 2	Garage	17
100	328	C	- 2	Garage	17
101	329	C	- 2	Garage	16
102	330	C	- 2	Garage	53
103	331	C	- 2	Garage	15
104	332	C	- 2	Garage	15
105	333	C	- 2	Garage	15
106	334	C	- 2	Garage	15
107	335	C	- 2	Garage	15
108	336	C	- 2	Garage	15
109	337	C	- 2	Garage	14
110	338	C	- 2	Garage	15
111	339	C	- 2	Garage	14
112	340	C	- 2	Garage	15
113	341	C	- 2	Garage	52
114	342	C	- 2	Garage	29
115	343	C	- 2	Garage	27
116	344	C	- 2	Garage	20
117	345	C	- 2	Garage	16
118	346	C	- 2	Garage	17
119	347	C	- 2	Garage	15
120	348	C	- 2	Garage	21
121	426	C	- 2	Cave	2
122	427	C	- 2	Cave	2
123	428	C	- 2	Cave	1
124	429	C	- 2	Cave	2
125	430	C	- 2	Cave	1
126	431	C	- 2	Cave	1
127	432	C	- 2	Cave	1
128	433	C	- 2	Cave	1
129	434	C	- 2	Cave	1
130	435	C	- 2	Cave	1

131	436	C	- 2	Cave	1
132	437	C	- 2	Cave	1
133	438	C	- 2	Cave	1
134	439	C	- 2	Cave	2
135	440	C	- 2	Cave	2
136	441	C	- 2	Cave	2
137	442	C	- 2	Cave	2
138	443	C	- 2	Cave	3
139	444	C	- 2	Cave	2
140	445	C	- 2	Cave	2
141	446	C	- 2	Cave	2
142	447	C	- 2	Cave	1
TOTAL					10 000/10 000

Le surplus de l'acte demeure sans changement.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur demeure ou siège respectifs.

PUBLICITE FONCIERE

Le présent règlement de copropriété sera selon le cas publié au Bureau des Hypothèques de VILLEFRANCHE SUR SAONE, conformément à la loi n. 65-557 du 10 Juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

Il en sera de même de toutes modifications pouvant être apportées par la suite au présent règlement.

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

POUVOIRS

Les parties, agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs à tous clercs et employés de l'étude du notaire soussigné, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et avec ceux d'état civil.

FRAIS

Tous les frais des présentes et de leurs suites seront supportés par la SCI VILLEFRANCHE GAMBETTA qui s'y oblige.

ELECTION DE DOMICILE

Domicile est élu de plein droit dans l'immeuble, objet des présentes, pour chacun des copropriétaires, à défaut de notification faite par lui au syndic de son domicile réel ou d'une autre élection de domicile dans le ressort du Tribunal de grande instance de VILLEFRANCHE SUR SAONE.

DONT ACTE sur cinquante pages.

A la minute suivent les signatures.

21451902

SCO/VM/

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
LE VINGT HUIT AVRIL,
À VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône), dans les locaux du Syndic,
NEXITY, situé 573, Rue François Giraud ,
Maître Stéphanie COLLY, Notaire Associé de la Société Civile
Professionnelle «Philippe MORIZOT, Jean-Baptiste COUVERT, Anne BARAKAT
et Stéphanie COLLY, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (Rhône), 8 Place de l'Eglise ,**

A REÇU le présent acte à la requête du :

Syndicat dénommé **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES « COTE
PALAIS »** dont le siège social est à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône), 243 et
259 Rue Charles Germain.

Représenté à l'acte par son syndic : la Société dénommée NEXITY LAMY,
Société par actions simplifiée au capital de 219 388 000 € dont le siège social est
situé à PARIS (75008), 19 Rue de Vienne, identifiée au SIREN sous le numéro
487 530 099 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont
été conférés suivant délibération de l'assemblée générale des copropriétaires tenue le
12 Octobre 2021, ci-annexée.

La Société NEXITY LAMY, elle-même représentée par Monsieur Gilles COLIN
en sa qualité de Directeur de l'Agence de NEXITY LAMY VILLEFRANCHE-SUR-
SAONE, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Matthieu
MUSSO, agissant en qualité de Directeur Général Réseau Région SUD de la Société
NEXITY LAMY, spécialement habilité à cet effet par Madame Karine OLIVIER,
directrice générale de NEXITY LAMY, suivant procuration sous seing privé en date à
MONTPELLIER, le 1^{er} décembre 2021.

Ledit syndic intervenant à l'effet de donner son accord aux modifications
apportées aux termes du présent acte.

A l'effet d'établir ainsi qu'il suit le **MODIFICATIF AU REGLEMENT DE
COPROPRIETE** de l'ensemble immobilier situé à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
(RHÔNE), 243 et 259 Rue Charles Germain.

Etant précisé que ce modificatif a été préalablement autorisé par les
copropriétaires aux termes d'une assemblée générale (résolution numéro 15) tenue le

03 Septembre 2020, dont une copie du procès-verbal certifié conforme par le syndic délivré est annexée, ainsi que le certificat de non-recours.

Préalablement au modificatif objet des présentes il est exposé ce qui suit :

Dans un ensemble immobilier situé à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (RHÔNE) 69400 243 et 259 Rue Charles Germain.

Une résidence dénommée "COTE PALAIS", comprenant :

- deux bâtiments principaux attenants à usage d'habitation, savoir :
 - * un bâtiment A sis 259 Rue Charles Germain, composé de rez-de-chaussée et six étages ;
 - * un bâtiment B sis 243 Rue Charles Germain, composé de rez-de-chaussée et cinq étages ;
- un bâtiment C correspondant aux niveaux -1 et -2 de l'ensemble immobilier,
- espaces verts à l'intérieur de l'assiette de l'ensemble immobilier à usage d'espace vert commun.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AK	28	243 RUE CHARLES GERMAIN	00 ha 10 a 68 ca

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION – RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître GROSJEAN, notaire à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, le 8 décembre 2005 publié au service de la publicité foncière de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, le 18 janvier 2006 volume 2006P numéro 395.

L'état descriptif de division - règlement de copropriété a été modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître GROSJEAN, notaire à VILLEFRANCHE SUR SAONE le 25 juin 2007, publié au service de la publicité foncière de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE le 27 juillet 2007, volume 2007P, numéro 5077.

IDENTIFICATION DES LOTS

L'immeuble ou ensemble immobilier est divisé en CENT QUARANTE-DEUX (142) lots numérotés de 1 à 142 inclus.

CECI EXPOSE, il est passé à la modification de l'état descriptif de division objet des présentes.

MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Les copropriétaires entendant procéder à la résiliation à la prochaine échéance du contrat de fourniture « Vente de Gaz Répartie » liant le Syndicat des Copropriétaires à Gaz de France, une assemblée générale des copropriétaires, régulièrement convoquée, s'est réunie le 3 septembre 2020.

Statuant à la majorité simple de l'article 24 de la loi N° 65-557 du 10 Juillet 1965, l'assemblée générale des copropriétaires a approuvé le projet de modificatif du règlement de copropriété, suite à la résiliation dudit contrat sus énoncé.

Une copie de cette assemblée certifiée conforme par le syndic est annexée.

En conséquence, il est procédé dans le règlement de copropriété établi par Maître GROSJEAN, Notaire à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône), le 8 décembre 2005 aux modifications suivantes :

Suppression des paragraphes suivants :

« 3. Facturation du gaz »

Les frais d'énergie correspondant à l'alimentation en gaz naturel de ces installations seront facturés directement par GAZ DE France aux copropriétaires ou locataires s'il y a lieu, conformément aux modalités de répartition prévues ci-dessus, en exécution d'une délégation expressément consentie en application de l'article 1275 du Code civil au profit de ce fournisseur en vertu du présent règlement de copropriété, ladite délégation s'imposant de plein droit au Syndicat de Copropriétaires dès son institution.

A cet effet, le syndic provisoire désigné est expressément autorisé en vertu du présent règlement à signer au plus tard lors de la mise en gaz de l'immeuble, un contrat de fourniture « Vente de Gaz répartie » mentionnant expressément la délégation ci-dessus consentie, conformément aux modalités de répartition ci-dessus et aux conditions de contrat type de fourniture annexé au présent règlement qui font partie intégrante de ce dernier.

En cas d'occupation d'un lot par un locataire, le copropriétaire bailleur délégué en vertu de l'alinéa précédent au profit du fournisseur, délègue lui-même à ce dernier, en vertu du présent règlement, son locataire à concurrence des sommes dues par lui au titre des consommations de gaz naturel nécessaires au chauffage et à l'eau chaude sanitaire de son appartement. L'acceptation expresse de cette délégation par le locataire vaudra décharge du copropriétaire bailleur vis-à-vis du seul Gaz de France conformément à l'article 1275 du Code civil sous la condition expresse que le copropriétaire bailleur communique au prestataire un acte d'acceptation de délégation conforme au modèle annexé au contrat de fourniture « Vente de Gaz Répartie » visé ci-dessus.

Les compteurs individuels de chauffage et d'eau chaude sanitaire nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture « Vente de Gaz Répartie », ainsi que les équipements de télévision relève de ces compteurs sont la propriété de Gaz de France.

Les dépenses relatives à l'exploitation de ces appareils de mesure sont intégrées dans le tarif appliqué par Gaz de France, conformément au contrat de fourniture précité.

Un exemplaire de ce contrat est demeuré annexé aux présentes.

4. Modalités provisoires de répartition avant pleine occupation

Par dérogation aux dispositions prévues ci-dessus, des modalités provisoires de répartition du gaz naturel seront appliquées pendant une période temporaire à compteur de la mise en service de l'immeuble jusqu'à sa pleine occupation, qui sera réputée atteinte dès lors que la surface occupée sera supérieure à 75 % de la surface habitable totale. Le syndic provisoire devra informer le fournisseur lorsque cette condition sera satisfaite.

Pendant cette période provisoire, les modalités de répartition des frais d'énergie seront déterminées comme suit :

- le coefficient de répartition des consommations de gaz naturel pour le chauffage qui fixe la part des frais communs sera égal à 50%,

- le propriétaire des lots inoccupés recevra une facture unique pour l'ensemble de ces lots, qui portera sur les consommations calculées aux tantièmes de volume desdits lots,

- le propriétaire des lots occupés seront facturés conformément aux dispositions prévues aux articles 1 et 3 ci-dessus. »

Et remplacement par le paragraphe suivant :

« Répartition des frais de gaz

L'assemblée générale décidera du prestataire pour le contrat de fourniture de gaz et pour la location/maintenance et relevés des compteurs eau chaude et de calories.

Le syndic sera chargé chaque année au vu des relevés de ces compteurs, de la répartition des frais de chauffage et d'eau chaude, selon les règles énoncées ci-dessous. »

DOMICILE

Domicile est élu de plein droit au lieu de résidence du requérant.

FRAIS

Les frais sont supportés par le requérant.

PUBLICITÉ FONCIÈRE

Le présent modificatif sera publié au service de la publicité foncière de LYON conformément à la loi du 10 juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

La taxe de publicité foncière de 125 euros sera perçue à l'occasion de la publication des présentes.

La contribution de sécurité immobilière de 15 euros (article 881 M du Code général des impôts) est en outre exigible.

POUVOIRS POUR PUBLICITÉ FONCIÈRE

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à nécessaires à tout notaire ou à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants

:

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,

- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les intéressés peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, ils peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Ils peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les intéressés peuvent contacter à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Si ces personnes estiment, après avoir contacté l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

CERTIFICATION D'IDENTITÉ

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

FORMALISME LIÉ AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sur cinq pages

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le notaire.

Suivent les signatures.

Suit la teneur des annexes.